

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19 au sujet de avancement du chauffeur Abdul Kader.

n° 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 226 du 27 février 1947 engageant Abdul Kader Abdul Rahim en fina lité d'ouvrier mécanicien au service de la station côtière

Vu la lettre de l'intéressé en date du 30 décembre 1947 : Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T. et du chef de la station côtière,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Abdul Kader Abdul Rahim, ouvrier mécanicien. 6 échelon, est nommé chauffeur mécanicien 10° échelon.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er janvier 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.